

**Avis du Bureau  
du Conseil Economique et Social Régional sur  
le projet de diagnostic en vue de la préparation  
des programmes européens 2007-2013**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, le 4 juillet 2006*

Avant toute chose, le C.E.S.R. déplore le court laps de temps qui a été imparti à l'ensemble des partenaires pour l'examen d'un document trop souvent incohérent et imprécis au regard des enjeux et des conséquences fondamentales pour la poursuite du développement économique et social de la Réunion au cours des prochaines années, prenant en compte les évolutions nationale, européenne et mondiale.

**Sur la forme**

Le C.E.S.R. constate une rupture dans la présentation du document par rapport au diagnostic précédemment réalisé pour la préparation du DOCUP 2000-2006 (« Le profil régional et environnemental de la Réunion ») : ce nouveau document n'apparaît pas, en particulier, articulé avec les évaluations du DOCUP 2000-2006 et ne souligne pas les avancées ou les éventuels reculs économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux de la Réunion. Une telle présentation aurait eu l'avantage de permettre d'apprécier l'ampleur des évolutions et changements sur la période contractuelle écoulée et ainsi de mieux appréhender les enjeux nouveaux à relever et les axes stratégiques à conforter ou à mettre en place dans une logique de rupture positive.

Il regrette aussi l'impression de redites voire de contradictions entre la note introductive et les profils sociétal et économique. Compte tenu de la volonté d'une « meilleure gouvernance », il estime donc nécessaire d'améliorer la lisibilité du document afin de permettre une meilleure compréhension des citoyens aux politiques de l'Union.

Le C.E.S.R. a relevé de nombreuses incohérences et discordances entre les chiffres ou les années de référence (voire pour une même année) ainsi qu'entre chiffres et commentaires.

Le C.E.S.R. s'étonne de l'absence de prise en compte des autres politiques concomitamment menées (nationale ou locale) concourant au développement de l'Île et à sa situation actuelle.

A cette occasion, il rappelle **l'urgence à mettre en place une véritable démarche globale d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées à la Réunion.**

Enfin, à chaque fois où est cité « C.E.S.R.–2002 », il convient d'apporter la précision suivante : annexe 2 du rapport de la section « Prospective ».

## **Sur le fond**

### ***1) Remarques générales***

Dans le cadre de la réforme des politiques européennes pour la période 2007-2013, la démarche « **earmarking** » vise à cibler une part non négligeable des dépenses du FEDER et du F.S.E. (60 % des crédits) sur des opérations répondant aux objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Si le C.E.S.R. adhère à une politique de concentration des crédits et de priorisation des actions, il s'interroge néanmoins sur sa pertinence, au regard, en particulier, de la prise en considération des retards et spécificités de la Réunion.

Cette décision, lourde de conséquences, ne priorise pas les besoins de rattrapage encore importants de l'île de la Réunion en matière d'infrastructures permettant de répondre d'une part aux critères de Lisbonne, mais aussi de ceux de Göteborg (eau, assainissement, déchets, sanitaire, équipements éducatifs, ...).

Globalement le C.E.S.R. considère que :

- le projet de diagnostic se veut plus qualitatif que quantitatif ;
- les éléments statistiques choisis pour étayer les profils sociétal et économique ne sont pas toujours probants ou pertinents ;
- le profil environnemental est mieux présenté.

Le C.E.S.R. tient à souligner qu'une approche spécifique du territoire de la Réunion, tenant également compte de son positionnement géopolitique, de son insularité et de son exigüité, devrait se faire.

Par ailleurs, pour le C.E.S.R., la définition de la compétitivité ne peut se résumer en des termes économiques et financiers : une telle approche est, pour lui, réductrice. Il convient, notamment, de prendre en compte les besoins importants de formation initiale et professionnelle des hommes, l'indispensable et possible ouverture de l'île sur l'extérieur et sur son environnement régional, le dialogue social, ...

Il souhaite pour ce qui concerne la Réunion un véritable débat permettant notamment la prise en considération de sa situation d'Ultrapériphérie européenne située dans l'Hémisphère Sud, entourée de P.M.A. Il s'agit, pour lui, d'avoir de manière partenariale, une stratégie permettant de créer les conditions favorables à son développement par la compétitivité globale de tous les facteurs de production non seulement dans la zone indianocéanique, mais aussi au-delà.

Enfin, le C.E.S.R. s'interroge sur la pertinence de la référence à certaines assertions non partagées par une majorité des acteurs réunionnais, et qui, dans le contexte évoqué supra, laisse planer des conséquences négatives (éventuellement inéluctables) pour l'île en dehors d'une concertation permettant une sortie par le haut.

## **2) Remarques particulières**

Le C.E.S.R. tient à faire un certain nombre de remarques non exhaustives sur quelques points particuliers du document.

### **Les ressources humaines**

Le C.E.S.R. rappelle que si, en 2000, 44 % de la population de la Réunion a moins de 25 ans<sup>1</sup> l'INSEE prévoit une augmentation du nombre d'individus dans cette tranche d'âge de 15 000 à l'horizon 2010. En conséquence, les efforts doivent être maintenus en direction de la formation initiale (répondant en cela à la stratégie de Lisbonne). Ils doivent, en partie, contribuer à la résolution des problématiques de taux de chômage des jeunes et des besoins en emplois qualifiés voire hautement qualifiés dans un contexte de mondialisation accentuée.

Il en est de même, en ce qui concerne la formation professionnelle continue. Sur ce point, le C.E.S.R. rappelle ses demandes de l'urgence à mettre en place de véritables outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour répondre tant aux besoins de professionnalisation croissants qu'aux défis de l'avenir, en particulier celui du remplacement des générations actuellement en emploi et celui du développement pérenne.

Dans ce cadre, la lutte contre l'illettrisme, véritable fléau, ne saurait se limiter à une partie de la population. Elle doit s'engager à tous les niveaux (du primaire à la formation continue) afin d'éviter les exclusions potentielles.

### **Les moteurs de la croissance économique**

Le C.E.S.R. estime que le modèle de l'import substitution n'a pas encore atteint ses limites. Des créneaux de marché intérieur peuvent encore être conquis, à la condition de dépasser l'attitude défensive, et d'être offensif notamment par une politique volontariste de coopération régionale

Le C.E.S.R. croit aux potentialités fortes du co-développement durable<sup>2</sup> avec les pays de la zone, dans une optique de complémentarités avec des « *retombées mutuellement avantageuses* » compte tenu des avantages comparatifs de l'île et des nouvelles données internationales liées en particulier aux développements des APE.

### **La politique des grands travaux**

Le C.E.S.R. souligne l'importance de cette politique à la Réunion. Ces grands travaux doivent lui permettre de rattraper certains de ses retards et de consolider le cadre de son développement endogène et exogène. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée sur leur impact en termes de soutien au tissu économique local et de structuration. Il rappelle que ces projets doivent contribuer à soutenir la création d'activité, donc d'emplois, mais aussi d'acquérir des compétences permettant une conquête des marchés extérieurs, en particulier dans la zone.

De plus, compte tenu des besoins en personnels de plus en plus qualifiés pour leur réalisation et leur gestion, il convient également de continuer à anticiper et à accompagner, voire d'accélérer, le développement de la formation professionnelle continue (cf. supra).

---

<sup>1</sup> 44 % de moins de 25 ans en 2000 soit 315 000 ; 40 % de moins de 25 ans en 2010 soit 330 000, donc une augmentation du nombre de + 15 000 personnes (TER 2005-2006)

<sup>2</sup> cf. note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » adoptée par le Bureau du 8 juillet 2005.

Concernant le secteur du B.T.P., il faut noter que si la commande publique reste largement majoritaire grâce notamment à ces grands travaux, il ne faut pas pour autant négliger la question du logement social -et de son financement- élément de cohésion sociale.

Enfin le C.E.S.R. tient à rappeler qu'à la Réunion prédominent de très petites entreprises (voire des micro entreprises<sup>3</sup>) lesquelles ont peu de capacités à répondre aux marchés publics. Cette caractéristique du tissu économique local ne peut être dissociée de la volonté d'avoir un développement durable nécessitant aussi l'existence d'entreprises de plus grande taille.

### **Le maintien de la cohésion sociale**

Le C.E.S.R. regrette que la précarité soit abordée seulement sous l'angle des minima sociaux et que le document passe sous silence l'importance de celle qui se crée et se développe dans le marché du travail. Cette précarité est aussi largement présente dans le monde des retraités (32 267 d'entre eux perçoivent le minium vieillesse) du fait notamment de la mise en application tardive et partielle des lois sociales françaises en la matière à la Réunion.

Il souligne que l'analyse des données économiques par l'intermédiaire de grandes masses, ou en ayant recours à des indicateurs moyens (revenu moyen, médian, ...), ne fait pas apparaître l'accroissement de la précarité et des inégalités. Il regrette que le marché du travail réunionnais ne soit pas traité de manière plus approfondie dans ce diagnostic.

Compte tenu du nombre relativement important d'allocataires du R.M.I., il constate l'échec des politiques d'accompagnement mises en œuvre pour leur retour dans le monde du travail.

Plus encore, il tient à rappeler que le seuil de pauvreté à la Réunion est largement inférieur à celui de la Métropole : en clair, les pauvres de la Réunion sont nettement plus pauvres que ceux de l'Hexagone.

Le C.E.S.R. pense que les facteurs d'équilibre (transferts sociaux, politiques sociales, solidarités familiales) qui ont permis, à ce jour, à la société réunionnaise de connaître un système de régulation relativement efficace, arrivent en fin de course. Une telle situation doit interpellier l'ensemble des acteurs de la Réunion, mais aussi nationaux et européens afin d'en tirer toutes les conséquences.

### **Les inégalités salariales**

Le C.E.S.R. note que les progressions annuelles du SMIC mentionnées, sont dues au dispositif de sortie des 35 h (lois Aubry) et non à l'évolution « normale » de celui-ci.

Sans en négliger l'impact, le C.E.S.R. note, concernant le régime dit de « sur-rémunération » des fonctionnaires, que dans cette partie, aucune autre information n'est apportée en ce qui concerne les différents autres revenus qu'ils soient « sur ou sous rémunérés », qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé, salariaux ou non salariaux. Il regrette que cette problématique soit extirpée tant de son contexte que de la vision globale de son impact sur l'économie de la Réunion, alors que tous s'accordent à reconnaître la complexité de cette dernière (interdépendance de ses différentes composantes). Il s'interroge donc sur l'analyse qui peut être faite d'une telle assertion, et sur les interprétations à laquelle elle peut donner lieu.

---

<sup>3</sup> 58 % des entreprises n'ont pas de salariés et 95 % ont moins de 10 salariés. Seules 213 entreprises ont plus de 50 salariés (TER 2005-2006)

Pour le C.E.S.R., les échelles de revenus ne doivent en aucun cas être dissociées des politiques tant de formation des prix que de pouvoir d'achat. Il rappelle sa proposition de l'installation d'un observatoire des prix et des revenus à la Réunion ayant de véritables compétences d'investigations et permettant dans le cadre d'une évaluation des politiques publiques de concourir à une meilleure appréciation de la situation et donc à des solutions pérennes, acceptées par tous.

### **Les limites du marché local**

Le C.E.S.R. déplore par ailleurs la philosophie qui semble prévaloir dans cette partie du document. Basée fortement sur l'analyse non partenariale et tendancieuse de l'O.C.D.E., elle sous-entend une baisse du coût du travail, passage obligé pour une réelle insertion régionale. Il ne serait donc pas possible à la Réunion de s'intégrer dans son environnement régional, compte tenu de son niveau de développement qui la rapproche plus des « standards européens ». Une telle vision ne peut qu'interpeller sur le modèle de développement de la Réunion au sein de l'ensemble français et européen.

Le C.E.S.R. pense avec force que la Réunion a toute sa place à prendre dans son environnement régional et peut jouer de ses avantages comparatifs pour développer ses échanges avec les pays voisins. A titre d'exemple, il estime que, sous réserve d'une décision politique forte, la Réunion dispose encore de marges de manœuvre pour assumer et assurer une part significativement forte de son activité portuaire dans le transbordement.

Le C.E.S.R. tient à rappeler, alors qu'un des principes forts de l'Union est de permettre une liberté de circulation des personnes et des biens, que le coût des transports aériens et maritimes entre la Réunion et l'Europe continentale d'une part et la zone d'autre part, entrave cette liberté et bride le développement de l'île.

**En conclusion**, compte tenu tant des remarques faites supra qu'aux analyses qu'il ne partage pas ou qui sont surannées, le C.E.S.R. a un avis plus que mitigé du document soumis à concertation.